

Sous la responsabilité de Pascal Lokiec, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense,
Sophie Robin-Olivier, Professeur à l'Université Paris 1
et Patrick Rémy, Maître de conférences à l'Université Paris 1

Hommage à Meinhard Zumfelde

Meinhard Zumfelde est décédé le 27 septembre dernier des suites d'une longue maladie. Il a été à la fois juge du travail en Allemagne au Tribunal du travail de Gelsenkirchen, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, professeur associé pendant plus de dix ans à l'université de Cergy-Pontoise et fondateur d'un groupe de réflexion franco-allemand sur le droit du travail, dont certains travaux ont été publiés dans cette chronique. C'est dans ces différents cadres, à ces différents titres, que Meinhard a eu à cœur de développer l'intérêt qu'il avait pour la France et d'œuvrer pour les échanges franco-allemands sur des questions de droit social. Ainsi, y compris en tant que juge du travail allemand, il n'a pas hésité à s'inspirer du droit français sur certains points, quitte pour ce faire à se démarquer d'une jurisprudence constante de la Cour fédérale du travail, dans des décisions qui sont d'autant plus citées qu'elles restent isolées. On songe entre autres à sa décision visant à imposer à l'employeur qui licencie d'organiser un entretien préalable en l'absence de conseil d'établissement, ou encore à celle qui, sur le motif économique du licenciement, exerce un contrôle plus approfondi que celui admis par la Cour d'Erfurt. En tant que Professeur associé à l'Université de Cergy, Meinhard a créé, avec l'université de Düsseldorf, la double formation intégrée, au sein de laquelle il veillait, dans ses enseignements, à ne pas dissocier la présentation du droit positif de son expérience de la pratique en tant que juge ; d'où, en particulier, les voyages d'études qu'il organisait en Allemagne pour permettre à ses étudiants d'assister à des audiences, de visiter des administrations du travail... Enfin, Meinhard restera le fondateur du Groupe d'étude franco-allemand sur le contentieux du travail (GEFACT), groupe composé de magistrats, d'avocats et d'universitaires, qui se réunit deux fois par an, alternativement en France et en Allemagne, notamment grâce au soutien du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA). Originale, la méthode promue par Meinhard Zumfelde et appliquée par le groupe consiste à étudier, sur des thèmes déterminés, des décisions qui ont été rendues par les juridictions du travail des deux pays sur des faits similaires. Cette « méthode des cas » se révèle particulièrement féconde, notamment pour les comparaisons qu'elle permet de faire. Que ce soit dans l'un ou l'autre de ces cadres, ceux qui ont connu Meinhard ont pu apprécier ses grandes qualités : attentif aux autres et à la dimension humaine des sujets débattus, curieux de tout et méthodique, il savait organiser à merveille les différentes rencontres, les animer de sa manière si personnelle, faite à la fois de rigueur et de fantaisie, au sens positif et étymologique de ce terme, qui renvoie à la capacité d'imagination, trop souvent réduite chez les juristes. Le groupe qu'il a fondé et constamment soutenu lui survit, mais ça n'efface pas la peine qu'a causée son départ à tous ceux qui le connaissaient.